

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE :

QUE le conseil municipal, à sa séance ordinaire du 6 juillet 2021, a adopté le règlement suivant :

1324-2021 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE EN IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT DE 2 118 500 \$ POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU CHEMIN VAL-DES-LACS ET DE LA CÔTE SAINT-ANDRÉ.

La Municipalité a reçu le 22 septembre 2021, l'approbation requise par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Cet avis constitue l'avis de publication dudit règlement et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement au service du greffe. Une version numérique du procès-verbal de l'assemblée durant laquelle le règlement a été adopté est également disponible sur le site Web de la Municipalité : [Procès-verbal – Assemblée du 6 juillet 2021](#) [PDF – 140 Ko].

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE, ce 28 septembre 2021.



France Charlebois,
Directrice du greffe et secrétaire-trésorière adjointe